Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général
concernant
l'état d'avancement des travaux de la révision du plan d'aménagement local

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal soumet à votre Autorité un rapport d'information concernant l'état d'avancement des travaux de la révision du plan d'aménagement local (ci-après : PAL). Travaux de réflexion menés conjointement entre le Conseil communal et la commission ad hoc du Conseil général : la ComPAL.

Le Conseil communal invite votre Autorité à prendre connaissance de ce rapport et de bien vouloir en prendre acte par un vote formel par le plénum.

2 Préambule

La révision du plan d'aménagement local[1] doit être conçue comme l'occasion de réaliser un projet de territoires profilé et réaliste, mettant en valeur les avantages de l'ensemble de la commune et les spécificités de chacune de ses parties, afin d'accroître son attractivité et sa qualité de vie tout en renforçant la collaboration entre communes au sein des régions voisines de La Tène.

Les options arrêtées dans le plan directeur régional (ci-après : PDR) de la Communauté urbaine du Littoral (ci-après : COMUL[2]), à travers lesquelles les communes ont dit comment elles voient leur développement au niveau régional, seront traduites dans le plan d'aménagement local tout comme les mesures des accords de positionnement stratégiques ou celles du projet d'agglomération, si elles ont une incidence spatiale. Une densification de qualité sera proposée, ce qui implique une approche respectueuse du patrimoine et une attention particulière à la requalification des friches, la rénovation des bâtiments ainsi que la valorisation des espaces publics afin de permettre de mieux vivre ensemble.

Si le PAL constitue l'outil de pilotage de la politique communale pour les quinze prochaines années, son élaboration s'inscrit dans une approche régionale du développement territorial. Désormais, certains thèmes de l'aménagement du territoire nécessitent d'être pris en compte à une échelle plus large, correspondant à des espaces fonctionnels qui s'étendent au-delà des limites communales. Le PDR, sert de « fil d'Ariane » à la commune pour se doter d'une vision politique partagée du développement territorial qui trouve son ancrage spatial dans un projet de territoire régional. Ce projet fixe des mandats clairs pour la mise en œuvre du PAL.

Sur la base des accords intercommunaux du PDR, les enjeux pour la révision du PAL sont les suivants :

- Dimensionnement de la zone à bâtir : quelle densité ?
- Développement vers l'intérieur : où ?
- Densification de qualité : comment ?
- Mixité fonctionnelle et sociale : pour quoi ?
- Attractivité résidentielle : pour qui ?

Derrière ces questions d'apparence simpliste se cachent des notions aux multiples facettes qui devront être abordées et résolues, ainsi que traduites dans les documents légaux.

[1] Unification et révision des plans d'aménagement de Thielle-Wavre et Marin-Epagnier.
[2] La commune de La Tène a également participé aux réflexions du PDR Entre-deux-Lacs.

3 Développement

Le Conseil général a fait valoir toute son autorité en incitant le Conseil communal à mettre en place un groupe d'accompagnement du processus de révision du PAL. Ce groupe étant composé de représentants de toutes les forces politiques du Législatif, d'une délégation du Conseil communal, du service de l'aménagement du territoire, ainsi que de spécialistes dans les domaines inhérents à l'aménagement du territoire, issus du Réseau urbain neuchâtelois par le biais d'un mandat de prestations.

Par ailleurs, trois membres de la ComPAL ont été désignés pour participer activement aux séances du comité de pilotage (ci-après : COPIL), soit un représentant du groupe libéral-radical-PDC, un représentant du groupe socialiste et un représentant du groupe de l'Entente. M. Laurent Siliprandi préside la ComPAL.

Le COPIL prépare les séances de la ComPAL. L'ordre du jour, les documents de référence et la méthode de travail sont discutés et préparés de concert avec la délégation du Conseil communal. Un cahier des charges de la ComPAL et du COPIL règle le mode de fonctionnement et la sphère de compétence de chacun de ces organes (consultable sur Echotène par les membres désignés dans les organes respectifs).

Les travaux ont débuté **le 19 octobre 2017** avec une première séance d'orientation sur les éléments suivants :

- Planifications supérieures (LAT/PDC/PA3/PDR1 COMUL)
- Plan d'aménagement local
- Processus et calendrier
- Diagnostic et premiers éléments de diagnostic

La deuxième séance a eu lieu **le 9 novembre 2017**. Elle a réellement lancé le processus. Le COPIL a validé la proposition du mandataire de travailler sous la forme d'ateliers participatifs avec la détermination des enjeux sur le territoire communal comme but de séance. La ComPAL s'est questionnée sur la définition d'un enjeu territorial.

Divisé en trois groupes thématiques (mobilité / vocation et patrimoine / environnement), les commissaires ont planché sur la définition des enjeux en les qualifiants par forces / faiblesses, opportunités / risques.

Des questions essentielles ont circulé dans les esprits, telles que :

- Qu'est-ce qui est un atout pour La Tène ?
- Qu'est-ce qui fonctionne bien ?
- Qu'est-ce qui est un défaut ?
- Quels sont les éléments qui sont négatifs ?
- Trop de... ? Pas assez de... ?

La troisième séance s'est tenue **le 18 décembre 2017**. Après avoir défini les enjeux et sur la base d'une analyse des mandataires, les commissaires ont logiquement poursuivi leurs réflexions par la détermination d'objectifs reposant sur 40 enjeux déterminants et reconnus de manière consensuelle.

Voici quelques-uns des plus importants d'entre eux, dans l'ordre d'importance :

- Croissance habitants vs croissance services
- Déséquilibre de l'offre TP entre Marin et Thielle et Wavre
- Développement de la MD « transit E-O »
- Site de La Tène « Atout », seule plage de sable
- L'axe de trafic principal traverse le cœur du village
- Mixité sociale / bâti
- Transition industrie / habitation
- Pas de zone tampon
- Mixité fonctionnelle
- Intégration PDE
- PDE, attractivité économique
- Rupture de liaison MD le long de rives
- Mauvaise hiérarchisation des axes
- Site de La Tène à valoriser
- Cohérence intercommunale
- Choix de l'offre en mobilité
- Liaisons Nord-Sud (césure rail / autoroute)
- Axe Neuchâtel - Berne (congestion dans Thielle à l'heure de pointe)

- Site de La Tène et réaffectation de la ZI Les Marais
- Valorisation des rives
- Réappropriation des rives

4 Suite des travaux

Le Département cantonal du développement territorial et de l'environnement (ci-après : DDTE) met à disposition des communes et de leurs mandataires un guide contenant les principales informations nécessaires pour élaborer ou réviser un plan d'aménagement local et surtout pour concevoir et conduire des politiques publiques d'aménagement communales efficaces.

S'inscrivant dans la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et celle du plan directeur cantonal, le guide propose un « fil rouge » à appliquer en tenant compte des enjeux de chacune des communes et en incitant tous les acteurs de la révision à se mobiliser pour un développement durable.

La planification doit tenir compte de plusieurs jalons-clés afin d'assurer la continuité du fruit des réflexions menées à ce jour. Une cadence régulière mais parfaitement gérable dans le temps devrait être observée.

Le Conseil communal prévoit un premier jalon qui consiste en la validation par le Conseil général de la stratégie d'aménagement (socle politique) et le cahier des charges pour les appels d'offres des études d'aménagement, durant sa séance du 26 avril 2018. La ComPAL est actuellement pleinement occupée à élaborer cette stratégie d'aménagement.

En automne 2018, une première demande de crédit pour l'étude d'aménagement sera soumise au Conseil général, afin d'aboutir à un avant-projet PAL d'ici à 2020 qui marque la fin de la présente législature.

L'objectif de planification visé étant la ratification par le Conseil général de l'avant-projet PAL durant la dernière séance de cette législature, afin que la formalisation des documents puisse se poursuivre durant la nouvelle législature, d'ici 2021, voire 2022.

5 Conclusion

Le Conseil communal tient à saluer la motivation des participants aux travaux de la révision du PAL, à tous les niveaux.

Bien que l'échéance paraisse lointaine, il est important de rester concentrer sur les problématiques diagnostiquées et de réfléchir sur le long terme à l'avenir de notre communauté qui évolue et vie dans cet environnement que nous souhaitons toutes et tous harmonieux et profitable au plus grand nombre.

Nous avons la chance d'être les acteurs du développement territorial de la commune de La Tène, aujourd'hui pour demain. Soyons clairs dans nos volontés et créatifs dans nos visions.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'en prendre acte.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 29 janvier 2018 LE CONSEIL COMMUNAL